



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 23
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 21 mars 2023

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Aurore MARTIN.

Absents excusés :

Laurent JOLLY, ayant donné son pouvoir à Claude FLEURY,
Emilie BRICOUT, ayant donné pouvoir à Estelle MONTES
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Estelle MARCUARD, ayant donné son pouvoir à Michèle LUCAS,
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Thierry GOMES,
Laëtitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h00

Secrétaire : Maël DIONG

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DL.23.032 - Cession d'un terrain et d'une maison située 20 rue des Bascules, cadastrée YC 440p à Monsieur et Madame CUNHA Filipe et Aderito en vue de l'aménagement d'un cabinet de dentistes

Christian DUMAS expose :

La commune d'Ingré est propriétaire d'un terrain d'environ 885 m² et d'une maison de plein pied de 86,28m². Rattachée au groupe scolaire du Moulin, elle faisait office de logement de fonction jusqu'au départ de son dernier occupant en 2021.

Monsieur le Maire a été sollicité par deux dentistes, M.et Mme CUNHA Filipe et Aderito désireux d'installer leur nouveau cabinet à Ingré. Ils ont proposé d'acheter ce bien au prix de 205.000€ correspondant à la valeur vénale estimée par le Pôle d'Evaluation Domaniale dans l'avis en date du 20 octobre 2022

La maison devra faire l'objet d'un changement de destination au titre du code de l'urbanisme.

Les aménagements intérieurs pour le futur cabinet seront portés par les acquéreurs.

Un géomètre-expert est mandaté pour borner le terrain, déterminer sa surface exacte de la parcelle et établir un document d'arpentage nécessaire à la cession de ce bien.

Ce projet s'inscrivant pleinement dans le projet municipal visant à renforcer l'offre de soins sur la commune, il est proposé au Conseil Municipal de valider la cession de ce terrain et de cette maison.

Ceci étant exposé :

VU et le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2241-1 relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables,

VU l'article L.1211-1 du code général de la propriété des personnes publiques, et les articles L.1311-9 et L.1311-10 du code général des collectivités territoriales relatifs à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'État – Pôle d'Evaluation Domaniale – dans le cadre d'opérations immobilières,

VU l'arrêté du 5 décembre 2016 fixant les seuils de saisine du Pôle d'Evaluation Domaniale,

VU l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale d'Orléans en date du 20 octobre 2022, fixant la valeur vénale du bien à 205.000€ avec une marge d'appréciation de 10%,

Vu l'offre d'achat formulée par Monsieur et Madame CUNHA Filipe et Aderito en date du 22 février 2023 au prix de 205.000€

CONSIDERANT que les frais relatif à la transaction, y compris éventuellement les frais de mainlevée hypothécaires, sont à la charge de l'acquéreur

CONSIDERANT que la cession est conditionnée à l'aménagement futur d'un cabinet de dentistes

Après présentation en Commission Générale du 13 mars 2023, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser :

- La cession d'un terrain d'environ 885m² et d'une maison de 86,28m² située 20 rue des Bascules à Monsieur et Madame CUNHA Filipe et Aderito au prix de 205.000€, les frais relatifs à la transaction, notaire, et éventuelle mainlevée hypothécaires, sont à la charge de l'acquéreur,
- Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte authentique auprès de l'étude de notaire d'Ingré, étant précisé que l'acte définitif est conditionné à l'aménagement futur d'un cabinet de dentistes.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **29 MARS 2023**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **04 AVR. 2023**

Publication le : **04 AVR. 2023**
Notification le : **04 AVR. 2023**

Le Maire



Christian DUMAS

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : DL_23_032
Objet : Cession d'un terrain et d'une maison située 20 rue des Bascules, cadastrée YC 440p à Monsieur et Madame CUNHA Filipe et Aderito en vue de l'aménagement d'un cabinet de dentistes

Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-03-29 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique : 045-214501694-20230329-DL_23_032-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20230329-DL_23_032-DE-1-1_0.xml	text/xml	997 o
Document principal (Délibération) Nom original : DL.23.032 -ADT -Cession terrain et maison située 20 rue des Bascules cadastrée YC 440p à M et Mme CUNHA en vue de l'aménagement d'un cabinet de dentistes.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20230329-DL_23_032-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	304.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 avril 2023 à 15h31min03s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 avril 2023 à 15h34min45s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 avril 2023 à 15h39min38s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 avril 2023 à 15h39min47s	Reçu par le MI le 2023-04-04